

Règlementation 2017

pour la pêche en float-tube sur le l'étang fédéral de Contes

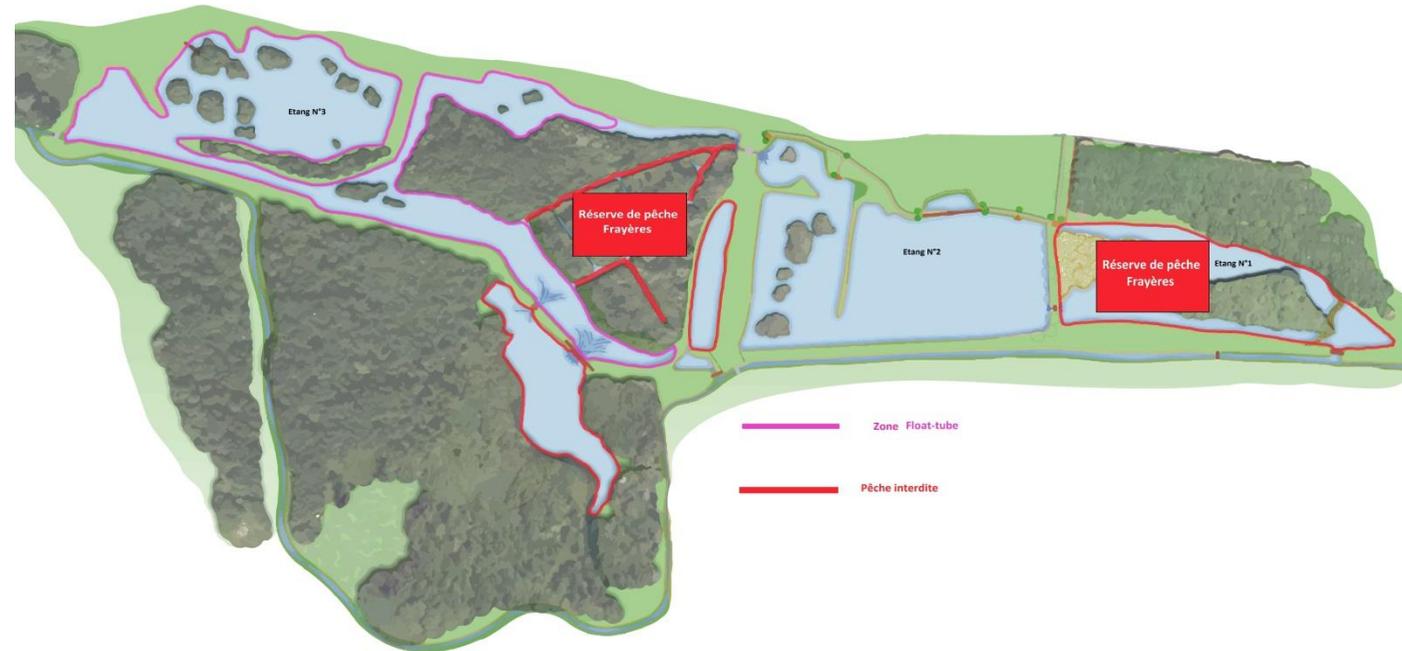
Depuis l'année dernière, la pratique de la pêche en float-tube est autorisée sur une partie de l'étang fédéral de Contes. Cependant, pour que cette activité puisse perdurer, quelques règles sont à respecter.

Dans le but d'éviter une sur-fréquentation des étangs :

- Un système de **réservations obligatoires** auprès de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Pas-de-Calais est mis en place.
- Le nombre de float-tubes est limité à 5 par jour, à raison de 10 sorties par pêcheur par an.
- La pratique de la pêche en float-tube s'exerce uniquement sur **l'étang N°3** (Voir la carte ci-contre).

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.

Pour rappel la pêche sur l'étang fédéral de Contes se pratique exclusivement en **No-Kill**.



Réservation et Contacts :



Tel : 03.91.92.02.03

Contact@peche62.fr